

Dossier suivi par :
GARDAIS Mélanie
melanie.gardais@bretagneportede Loire.fr
Tél. : 06 07 57 06 17

Bain-de-Bretagne

Chanteloup

Crevin

Ercé-en-Lamée

Grand-Fougeray

La Bosse-de-Bretagne

La Couyère

La Dominelais

La Noë-Blanche

Lalleu

Le Petit-Fougeray

Le Sel-de-Bretagne

Pancé

Pléchâtel

Poligné

Saint-Sulpice-des-Landes

Sainte-Anne-sur-Vilaine

Saulnières

Teillay

Tresbœuf

Bain-de-Bretagne, le 16 avril 2024

Objet : Actualisation du diagnostic agricole pour la révision du PLUIH

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme de l'Habitat (PLUIH), prescrite depuis le 5 décembre 2023, le service urbanisme de la Communauté de communes engage une **actualisation du diagnostic agricole** auprès de tous les agriculteurs présents sur les 20 communes membres.

Nous sommes un territoire marqué par une identité rurale forte où **l'agriculture est un pilier fondamental** qui doit être pris en compte pour le futur projet d'aménagement. Ainsi, l'actualisation du diagnostic agricole qui vous est proposée permettra de considérer les enjeux, les perspectives de développement agricole dans le but de les protéger, d'identifier ses besoins et d'être ainsi au plus près des réalités locales.

En répondant au questionnaire joint à ce courrier, vous participez à enrichir les connaissances de manières fines et actuelles. Vous éclairerez les élus dans leurs futures prises de décisions pour la révision du document d'urbanisme.

Nous vous incitons fortement à participer à ce diagnostic car sans cette actualisation, nous reprendrons les données existantes issues du premier diagnostic agricole réalisé à l'élaboration du PLUIH entre 2015 et 2020. Ces anciennes données risquent, du fait du manque de mise à jour, de ne plus être compatibles avec l'ensemble de vos projets, de votre ambition et du développement de votre exploitation. C'est donc **dans votre intérêt que ce questionnaire vous est envoyé** et nous comptons sur votre participation.

Concrètement, pourquoi mettre à jour ce diagnostic individuel des bâtiments agricoles ?

**Intégrer les nouvelles exploitations, les nouveaux bâtiments,
Corriger certaines erreurs ou oublis,**

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ

- Réaliser une mise à jour suite à l'arrêt de certaines exploitations,
- Connaître les **projets agricoles** et leurs contraintes foncières pour éviter de bloquer inutilement le développement des exploitations,
- Connaître les **projets de diversification** énergétique (photovoltaïque, méthanisation...) ou autres,
- Connaître les **projets agri-touristiques** (camping à la ferme, habitations légères de loisir...) afin de mettre en place des zonages adaptés,
- Identifier les **friches bâties** et s'interroger sur leurs devenir (démolition, renaturation, changement de destination vers du logement ou d'autres activités économiques),
- Identifier les **logements de fonction** existants ou en projet.

⇒ La définition des zonages, des règles relatives aux possibilités de changements de destination, extensions, annexes... dépendent de ces informations.

Le diagnostic individuel est disponible en formulaire en ligne sur notre site à l'adresse suivante :

<https://www.bretagneportede Loire.fr/formulaire-liste-des-exploitations-agricoles/>

Si vous rencontrez des difficultés pour remplir ce questionnaire, des permanences se tiendront au Stériad avec des agents présents et disponibles pour répondre à vos questions et vous aider à réaliser cette démarche. A des fins d'organisations, **merci d'appeler pour fixer un rendez-vous sur les créneaux disponibles.**

Ces permanences sont ouvertes la journée, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 selon les journées suivantes :

- | | |
|-----------------|-------------------|
| • 30 avril 2024 | • 28 mai 2024 |
| • 3 mai 2024 | • 6 juin 2024 |
| • 14 mai 2024 | • 21 juin 2024 |
| • 16 mai 2024 | • 27 juin 2024 |
| • 21 mai 2024 | • 4 juillet 2024 |
| • 24 mai 2024 | • 17 juillet 2024 |

Ce diagnostic individuel prendra fin le **31 juillet 2024**, dernier délai pour nous faire parvenir vos formulaires.

Le service urbanisme se tient à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugerez utile.

Je vous prie de d'agréer, Madame, Monsieur en l'assurance de ma parfaite considération.

Vincent Minier
Président de la Communauté de Communes


BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2, Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE